

Pose de la première pierre de la Résidence Gallice 13 juin 2018



Après la démolition de l'ancien bâtiment, la préparation du chantier et la réalisation des fondations, la construction de la nouvelle résidence Gallice va débuter. La livraison du bâtiment est prévue dans le courant du second semestre 2019. Différents financeurs, dont la Carsat Nord-Est, épaulent le CCAS de la Ville d'Epernay dans ce projet.

Deux résidences autonomie à Epernay

Le Centre Communal d'Action Sociale gère deux Résidences pour Personnes Agées (anciennement « logements-foyers ») qui offrent une alternative à l'établissement médicalisé en proposant aux personnes âgées des prestations alliant confort et sécurité : personnel présent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, système de télé-assistance, service de restauration.

La résidence Le Cèdre, située en centre-ville près du marché couvert, compte 68 appartements. Le deuxième établissement, la résidence André-Chenier, accueille à ce jour une trentaine de résidents. Situé sur les hauteurs d'Epernay, le bâtiment, construit en 1972, est ancien et les locaux ne répondent plus à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, ce bâtiment n'appartient pas à la Ville et est loué à Plurial Novilia.

C'est pourquoi, le CCAS de la Ville d'Epernay a décidé de construire un nouvel équipement, en centre-ville qui correspond davantage aux attentes des Seniors,

Des améliorations permanentes pour le confort des résidents

Les Résidences pour Personnes Agées, par le biais du CCAS, bénéficient de crédits importants, subventionnés par la Ville. Ainsi, La résidence Le Cèdre a bénéficié de 100 000 € en 2017 pour poursuivre la modernisation de ses appartements et de 40 000 € pour celle de sa production d'eau chaude. Soucieux d'améliorer la qualité du service offert aux résidents, le CCAS a également mené un travail d'évaluation de son fonctionnement. A également été implantée, dans chaque résidence, une borne « Mélo » d'un coût unitaire de 4 000 €. Libres d'accès, ces bornes permettent aux résidents de choisir en toute autonomie les musiques qu'ils souhaitent écouter, au sein d'un vaste répertoire.

La campagne de rénovation des appartements de la résidence Le Cèdre se poursuivra en 2018 pour un montant de 100 000 €.

Qu'est-ce qu'une « Résidence Autonomie » ?

Une Résidence Autonomie est conçue pour accueillir des personnes âgées autonomes (plus de 60 ans retraitées) qui ne peuvent plus ou n'ont plus envie de vivre chez elles (à cause de difficultés d'accès aux commerces, d'un sentiment d'isolement...).

La résidence accueille des personnes seules ou en couples qui peuvent ainsi :

- continuer à vivre de manière indépendante ;
- bénéficier d'un environnement plus sécurisé ;
- utiliser des services collectifs (restauration, animation...).

Elle n'est pas destinée à recevoir des personnes qui ont besoin d'une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne, contrairement à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Par ailleurs, le Pôle Animation Seniors du C.C.A.S. assure le développement d'actions de prévention et d'animation favorisant la lutte contre l'isolement et la solitude, notamment au sein de ces résidences.

La Résidence Gallice : fin des travaux en 2019

Cette nouvelle Résidence Autonomie, conçue, elle aussi, pour accueillir des personnes âgées autonomes de plus de 60 ans, verra le jour l'année prochaine dans le centre-ville d'Epernay.

A proximité immédiate du marché couvert et de la résidence Le Cèdre, ce bâtiment sera construit en lieu et place du foyer Gallice.

Répondant aux normes et réglementation en vigueur, il contribuera à l'amélioration du cadre de vie, au confort et à la sécurité des résidents, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable et technique (domotique).

Le projet accueillera au rez-de-chaussée une grande salle polyvalente, une cuisine pédagogique et les bureaux du Pôle Animation Seniors. Les trois étages compteront chacun 10 appartements (soit 30 appartements de 30 m² environ avec cuisine et salle de douche aménagées. Un jardin privatif sera attenant au bâtiment.

Cette nouvelle résidence accueillera quotidiennement diverses animations et certains repas festifs tandis que la résidence Le Cèdre, située à quelques dizaines de mètres, assurera le service facultatif de restauration.

Pour construire ce nouvel équipement, une phase de démolition du Foyer Gallice a été mise en œuvre courant 2017. Les travaux de préparation de chantier et de fondations ont eu lieu en début d'année 2018. La nouvelle résidence devrait ainsi voir le jour courant à l'automne 2019.

C'est Plurial Novilia qui s'est chargé des travaux de déconstruction de l'ancien site Gallice et qui mène actuellement les travaux de construction sur l'emprise foncière qui lui a été cédée par la Ville d'Epernay. Le C.C.A.S. deviendra, à terme, propriétaire des lieux dans le cadre d'une Vente en Etat Futur d'Achèvement.

Par ailleurs, Plurial Novilia, bailleur social, réalisera pour son compte, sur la même emprise de terrain, un immeuble (R+3) composé de 11 logements locatifs Seniors.

Les deux projets sont indépendants.



Budget et aides financières

La réalisation de la Résidence Gallice représente un coût global de 4 300 000 euros HT.

Pour réaliser cette opération, le CCAS de la Ville d'Epernay a pu s'appuyer sur le soutien de certains financeurs :

➤ **CARSAT Nord-Est (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail)**

Dans le cadre de l'appel à projet 2015 :

- subvention à titre exceptionnel de 1 003 751,85 €
- prêt sans intérêt de 841 387,95 €

➤ **CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)**

Dans le cadre de l'appel à projet national 2015 « aide à l'investissement en faveur des logements-foyers » (loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement) :

- subvention de 192 670 €

➤ **MSA (Mutualité Sociale Agricole) :**

- subvention d'équipement de 10 000 € (cuisine pédagogique du Pôle Animation Seniors)